

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC131

présenté par

M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« La loi d'orientation et de programmation a pour objectif d'ériger l'école en priorité par la Nation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction est plus pertinente car il n'y a évidemment nullement lieu de parler de refondation